

CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 MAI 2013

1. INTERCOMMUNALITE

1.1 Représentation des communes au sein du Conseil Communautaire (CCN)

Suite à la réforme territoriale, la nouvelle représentation à la CCN devrait être de 28 délégués dont 5 pour Cissé. 3 pour Avanton, 1 pour chacune des communes suivantes (Blaslay, Chabournay, Charrais, Chéneché, Villiers et Yversay), 9 pour Neuville, 5 pour Vendevre. Une possibilité est d'offrir d'augmenter le nombre de délégués. La proposition faite par la CCN est de passer à 2 délégués au lieu de 1 pour 6 communes, maintenir les autres sauf pour Neuville qui n'en aura que 8 et Cissé 4.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette proposition.

1.2 Modifications des statuts

Compte tenu de l'évolution des compétences dévolues à La CCN, il est nécessaire d'apporter des modifications aux anciens statuts dans le but :

- De définir l'intérêt communautaire
- De préciser certains libellés en fonction des compétences transférées
- De prendre en compte la nouvelle composition du bureau

Le Conseil émet un avis favorable.

2. AMENAGEMENTS ET OPERATIONS FONCIERES

2.1. Procédure de modification du POS

Une modification, afin d'ouvrir à l'urbanisation la zone HNAS de la cour d'Hénon, avait été décidée par le Conseil. Or, une étude environnementale vient d'être exigée. Dans le cadre de la révision du POS en PLU, cette étude est obligatoire. Il est possible d'abandonner la procédure de modification N° 6-R1 et d'intégrer l'objectif dans la procédure de révision générale du POS en PLU.

Le Conseil accepte cette proposition.

2.2. Enfouissement des réseaux

En date du 21 février le Conseil a décidé l'aménagement de la rue du Plat d'Étain qui se fera en deux tranches. Dans le cadre des travaux, l'enfouissement des réseaux aériens est envisagé et des estimations sont présentées au Conseil : réseau électrique basse tension 68 400 € (dont 40% pris en charge par le SIEEDV), éclairage public 25 000€, réseau France Telecom : 22 500 €. Ainsi ce montant des travaux, à la charge de la commune s'élève à 82 000 € et correspond à l'ensemble de la rue. En même temps le syndicat d'eau prendra en charge la réfection du réseau d'eau potable.

Le Conseil vote cette proposition

2.3. Déclaration préalable à l'édification de clôture

Depuis le 1^{er} octobre 2007 aucune déclaration n'était requise, entraînant de nombreuses anomalies. L'instauration de cette déclaration permettra de faire opposition à la réalisation de clôture lorsque cette-ci ne respecte pas le POS ou le PLU.

Le Conseil vote cette délibération.

2.4. Acquisition d'un four à pain

La commune s'est portée acquéreur d'un four à pain et l'acte a été signé le 15.02.2013. Un riverain a fait part de son souhait de racheter cette construction à la commune.

Le Conseil refuse de revendre cet édifice.

2.5. Taxe d'aménagement de stationnement

Dans le cadre de l'aménagement du rond-point de la Cour d'Hénon, le propriétaire du restaurant a dû accepter le déplacement de son parking (joutant maintenant son bâtiment). Une taxe d'aménagement est exigible. Or, dans ce cas, il ne s'agit pas d'une création nouvelle, mais d'un transfert de parking qui de surcroît n'a jamais été demandé par le propriétaire.

Le Conseil accepte d'exonérer le propriétaire de cette taxe.

3. **ASSAINISSEMENT**

La loi Warsmann, du 17.02.2011 est destinée à écrêter les factures d'abonnés dans un local d'habitation en cas de fuites d'eau potable. Mais plusieurs conditions sont à respecter : fuites de canalisations (appareils ménagers exclus), réparation opérée par un professionnel dans le mois suivant la réception de la facture d'eau.

La facture d'assainissement est calculée sur la base de la consommation d'eau des trois dernières années.

Or, cette loi réservée aux habitations ne contient aucun dispositif pour les équipements publics.

Le Conseil décide d'appliquer la loi Warsmann pour l'écrêtement des factures d'assainissement.

4. **ASSOCIATIONS**

5.

4.1. Subventions

La section musique du FEPS informe le Conseil de l'évolution des effectifs (passant de 35 à 75 adhérents), ce qui génère des besoins nouveaux et le remplacement de matériels anciens.

Le Conseil décide d'accorder une subvention exceptionnelle pour l'achat de nouveaux matériels.

4.2. Demande de la FNATH

Afin de créer du lien social, la Fédération des Travailleurs Handicapés de Neuville organise chaque année une manifestation à destination de ses adhérents. Elle a formulé le souhait d'utiliser la salle des fêtes le 15.11. 2013.

Cette association inter-cantonale regroupe des personnes de plusieurs communes. Cette année elle souhaite utiliser la salle de Cissé.

Le Conseil accepte de faire bénéficier à la FNATH du tarif appliqué aux associations communales.

6. **SERVICES ADMINISTRATIFS**

7.

5.1. Convention d'adhésion à Vienne Services

Moyennant la signature d'une convention et une participation financière, une commune peut bénéficier des services de ce syndicat et notamment dans le domaine informatique. Le Conseil accepte les nouvelles propositions de Vienne Services concernant la gestion du parc informatique de la mairie et des écoles, l'assistance aux logiciels, et de l'administration numérique dans la dématérialisation des marchés publics des actes administratifs et su site internet.

5.2. Adhésion au SIEEDV

Le Conseil accepte l'adhésion de la commune de Civray à ce syndicat.

5.3. Tarifs de la SPA

La commune utilise les services de la SPA qui se charge de récupérer les animaux errants et dangereux moyennant une participation financière.

Le Conseil accepte les nouveaux tarifs proposés par la SPA.

8. **QUESTIONS ET INFORMATIONS**

6.1. Travaux de voirie

Après une visite de la commune la commission voirie a retenu des travaux à effectuer dans différents secteurs. Certains seront confiés au Syndicat de Voirie, les autres seront gérés par la mairie.

6.2. Travaux des bâtiments

Une visite de l'église a permis de lister l'ensemble des travaux à effectuer. Compte-tenu de leur importance ils s'étaleront sur plusieurs exercices budgétaires. La réfection du chœur est la première étape et débutera fin juin.

6.3. Plan d'occupation des sols

La commission s'est réunie plusieurs fois poursuivant les travaux édictés par le PADD qui a déjà été accepté. Il sera présenté au public lors d'une réunion qui se tiendra le 6 juin à 18h, à la salle du foyer.

6.4. Divers

- **Route de Poitiers** : un point est fait sur la poursuite des travaux et sur l'accident provoqué par un automobiliste, engendrant la fermeture totale de cette voie en son extrémité.
- **Rond-Point de la Cour d'Hénon** : les travaux s'achèveront à la mi-mai. L'inauguration aura lieu le 31 mai.
- **Rythmes scolaires** : après concertation avec les maires de canton, les enseignants, l'Inspection primaire et les parents, il a été décidé d'appliquer la réforme de 4,5 jours de classe et la suppression des mercredis libérés.